

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DES TRAVAUX DE DÉBLAI OU DE REMBLAI

La demande de certificat d'autorisation des travaux de déblai ou de remblai, datée et signée, doit être présentée au fonctionnaire désigné, sur les formulaires fournis par la Ville de Carignan, accompagnée des informations et documents suivants :

- 1° Nom, prénom et adresse du requérant ou de son représentant dûment autorisé;
- 2° Un plan de localisation à une échelle d'au moins 1:500 des aménagements projetés;
- 3° Un plan signé par un arpenteur-géomètre comprenant la délimitation de la zone des travaux, le profil actuel et projeté du terrain, les cotes d'élévation actuelles et projetées ainsi que l'identification des travaux. Toute contrainte naturelle devra aussi être identifiée sur ledit plan;
- 4° Toute autre information requise pour que le fonctionnaire désigné ait une compréhension claire du projet;
- 5° Pour tout projet travaux nécessitant des travaux de remblai ou de déblai dans un milieu humide identifié ou non sur la carte de l'ANNEXE E du règlement de #zonage no 483-U, une caractérisation écologique, incluant le recensement des espèces floristiques et fauniques à deux périodes de l'année (printemps et début de l'automne), dont en particulier, le recensement des espèces désignées menacées ou vulnérables, ou susceptibles d'être désignées, une caractérisation détaillée doit être faite par un biologiste sur le terrain qui fait l'objet des travaux et sa délimitation doit être confirmée par un arpenteur. L'avis du ministère pourrait être sollicité afin de déterminer s'il s'agit d'un milieu humide;
- 6° Toute autorisation émise, le cas échéant, par le ministre ayant compétence.